

ANNEXE
Programme détaillé et Formateur

Webinaire – Réforme de la facturation électronique
Pas de TVA = pas concerné ? Faux.
Ce que la facturation électronique change vraiment pour vous
(Macompta.fr / Terra Gestion)

Objectifs pédagogiques :

Cette formation permettra aux participants d'avoir une vision claire du périmètre de la réforme et d'être en mesure d'identifier leurs obligations liées à la facturation électronique même lorsqu'ils ne collectent pas de TVA.

Public visé : adhérents/partenaires de Terra Gestion.

Date et durée :

Jeudi 18 juin 2026 de 14h à 15h00 (1h), sans pause, en distanciel synchrone via la plateforme de visioconférence Teams.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : aucun.

Tarif Terra Gestion : 0 €

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation et compléter le formulaire.

Méthode et moyens pédagogiques :

- **Techniques**
 - Accès à une plateforme de visioconférence teams après envoi d'un lien de connexion
- **Pédagogiques**
 - Exposés théoriques
 - Conseils pratiques
 - Démonstrations

Les supports de cours : ils sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation questions/réponses
- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en fin de session questions/réponses

Nombre de participants : ce webinaire est organisé pour un groupe de participants pouvant être supérieur à 50.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Programme :

1 – Rappel du contexte et de la réforme

2 – Les règles de TVA déterminant vos obligations en matière de facturation électronique

3 – Suis-je concerné ?

- Auto/micro-entreprise
- Franchise TVA
- Activités exonérées
- Associations

4 – Associations

FORMATEUR : Sylvain BADINA, expert-comptable, directeur produits & supports Macompta.fr